

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} octobre 2021 par conférence téléphonique.

Sont présents : M. Le Maire Patrick Bousez
Mme France Rivet, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence audio : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, veuillez les adresser à Mme Sauvé à administration@riviere-beaudette.com

2021-10-180 - RÉOLUTION TECQ 2019-2023

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ; La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2021-10-181 - RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRE NO 2021-09
RÉFECTION DU CHEMIN HOULE ET CHEMIN LEFEBVRE**

Six soumissionnaires :

- Ali excavation :	\$264, 947.30
- Pavages Céka :	\$313, 893.32
- Cie Meloche division sintra inc :	\$286, 574.04
- Entrepreneur Bucaro :	\$461, 601.63
- Eurovia Québec :	\$327, 819.69
- Pavage D'Amour :	\$296, 371.05

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plus bas soumissionnaire Ali excavation suite au recommandation et analyse de notre ingénieur.

2021-10-182 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire